



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2020-765 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H25-132 à même une partie des zones H25-112 et H25-123 (district du Boisé-Du Tremblay)	3 novembre 2020 12 novembre 2020

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 17 novembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil